

**Conditions
générales**

**Holcim (Suisse) SA
STS 0510**

Valables à partir du 01/01/2022



Localisation et contact

Les laboratoires sont accrédités STS

Eclépens

Holcim (Suisse) SA
Laboratoire des matériaux
1312 Eclépens
Tel : +41 (0)58 850 93 95 / +41 (0)58 850 94 74
Fax : +41 (0)58 850 93 99

STS 0510



Siggenthal

Holcim (Schweiz) AG
Baustoffprüflabor
Industriestrasse 12
5303 Würenlingen
Tel : +41 (0)58 850 55 00
Fax : +41 (0)58 850 55 67

STS 0510



Birsfelden

Holcim (Schweiz) AG
Baustoffprüflabor
Langenhagstrasse 40
4127 Birsfelden
Tel : +41 (0)58 850 36 12

STS 0510



Manno

Holcim (Svizzera) SA
Via Pianon
6928 Manno
Tel : +41 (0)58 850 09 64

STS 0510



Heure d'ouverture

Lu-Je 07:30 – 12:00 13:00 – 17:00
Ve 07:30 – 12:00 13.00 – 16.30

Laboratoire sous-traitant spécifique Holcim Würenlingen

Holcim (Schweiz) AG
Zentrallabor
Zementweg 1
5303 Würenlingen
Tel : +41 (0)58 850 55 20

STS 0555



Abréviations

Le logo



ou



signifie que l'essai est accrédité dans le laboratoire correspondant

ST = Sous-traitance, W= ST au laboratoire Würenlingen, s.d. : sur demande

**Conditions générales STS 0510
Holcim (Suisse) SA**

1. Champ d'application

- 1.1. Sauf accord contraire exprès par écrit entre les parties, l'ensemble des services et sites de l'unité STS 0510 (conseil, évaluations, rapports d'expertise, tests en laboratoire) (ci- après « l'Entrepreneur ») est régi exclusivement par les présentes conditions générales. Si certaines dispositions s'avèrent ou deviennent nulles dans leur intégralité ou en partie, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.
- 1.2. Les services doivent être exécutés sur la base de la liste des tarifs en vigueur ou du devis ainsi que des présentes conditions générales, sauf si ces dernières ont été modifiées ou complétées par un accord écrit. Toutes conditions divergentes du Client s'appliquent uniquement si elles ont été expressément acceptées et signées par l'Entrepreneur. En passant commande, le Client reconnaît la validité exclusive des présentes conditions générales.

2. Exécution contractuelle générale

- 2.1. Quand cela est possible, une commande doit toujours être annoncée à l'Entrepreneur au moins 48 heures avant le début de la mise en œuvre.
- 2.2. Est considérée comme Client la personne qui a signé la demande.
- 2.3. Les commandes doivent être vérifiées avant d'être acceptées. La vérification doit couvrir les points suivants :
 - le nom et l'adresse du Client ;
 - la faisabilité des aspects techniques et des délais ;
 - les accords concernant tous contrats de sous-traitance pouvant être établis ;
 - les dispositions concernant le traitement des échantillons du Client ;
 - la procédure en cas de modifications contractuelles ;
 - les informations détaillées sur la distribution et l'envoi des rapports.
- 2.4. Les rapports doivent être établis dans la langue du Client (allemand, français, italien).
- 2.5. Si le travail est réalisé en dehors du site de STS 0510, le Client a également la responsabilité d'assurer la conformité aux conditions énoncées dans les dispositions pertinentes concernant la santé et la sécurité au travail.
- 2.6. Si l'Entrepreneur n'a pas été chargé de prélever les échantillons, il ne garantit en aucun cas le caractère adéquat et la qualité des échantillons.
- 2.7. Sauf accord contraire par écrit entre les parties, il est possible de demander à l'Entrepreneur une estimation de la date d'achèvement d'une commande à compter de la réception de tous les documents et échantillons requis. L'Entrepreneur s'efforcera de réaliser la livraison aussi rapidement que possible dans un délai raisonnable compte tenu des ressources disponibles. Tout retard prolongé sera communiqué au Client.

3. Attribution de contrats de sous-traitance

L'Entrepreneur est en droit de confier l'exécution de certains services à des tiers qui travaillent dans le respect de normes de qualité comparables et, si les règles d'accréditation l'exigent, détiennent l'accréditation requise. Sur demande, les noms des sous-traitants concernés doivent être fournis au Client.

4. Tarification, conditions de paiement, réclamations

- 4.1. Tous les prix figurant sur la liste des tarifs s'entendent hors TVA.
- 4.2. Une majoration générale de 25 % sera facturée pour les commandes particulièrement urgentes, en accord avec le Client. Est considérée particulièrement urgente toute commande pour laquelle l'exécution des services doit commencer dans les 48 heures suivant la notification initiale. L'Entrepreneur informera au préalable le Client de toute majoration dans chaque cas.
- 4.3. Les paiements doivent être effectués strictement en net au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la facture.
- 4.4. Toute réclamation concernant les services doit être déposée par le Client dans les 30 jours suivant la réception du rapport. Les personnes de contact sont les signataires des rapports. Les réclamations qui ne sont pas en lien avec un rapport peuvent être adressées au management du site STS 0510 à tout moment.

5. Rapports de tests

- 5.1. Les rapports de tests accrédités sont conformes aux exigences de la norme SN EN/ISO/IEC 17025. Dans chaque cas, les résultats se réfèrent uniquement aux échantillons testés.
- 5.2. Les rapports de tests sont livrés au format électronique ou par la poste, selon ce qui a été convenu.

6. Confidentialité

- 6.1. L'Entrepreneur traite les commandes et les données et informations associées de manière confidentielle vis-à-vis de tiers. Sauf instructions contraires émises par le Client, les résultats de tests sont révélés exclusivement au Client ou à un partenaire désigné dans la commande.
- 6.2. Durant l'exécution des services, les résultats de tests établis par l'Entrepreneur sont préparés et transmis pour un usage par le Client exclusivement. Il est interdit de transmettre les résultats à des tiers ou de les publier (par ex. à des fins publicitaires ou dans le cadre d'exposés) sans la permission de l'Entrepreneur, sauf si cela est autorisé dans le cadre d'une disposition légale ou d'une ordonnance réglementaire. Dans ce cas, le Client n'a pas le droit de modifier les résultats du test ni d'utiliser seulement des extraits de ces derniers.
- 6.3. L'Entrepreneur est autorisé à utiliser les résultats de tests uniquement à ses propres fins – en particulier pour examiner ses propres méthodes de test, à des fins de recherche scientifique et de publication –, sous forme anonymisée ou en mentionnant le Client après avoir obtenu son consentement par écrit.

7. Droits de propriété intellectuelle

Si des droits de propriété intellectuelle (par ex. sur les évaluations, les rapports de tests, les analyses, les représentations graphiques, etc.) naissent au cours de la réalisation des services, ils reviennent à l'Entrepreneur. L'Entrepreneur transfère au Client tous droits d'utilisation découlant de ces droits de propriété intellectuelle de façon à répondre aux exigences des objectifs du Client. Les droits d'utilisation correspondants seront transférés au Client uniquement après le paiement intégral de la rémunération pour l'exécution des services.

Pendant le développement de processus spécifiques (à spécifier à l'émission de la commande), les droits de propriété seront régis par un accord spécial (concernant le brevet, la licence, les droits de marque, le droit d'auteur, etc.).

8. Exécution de la commande

- 8.1. Sur demande et si cela a été convenu au préalable, le Client peut être présent pendant les tests réalisés dans le cadre de la commande.
- 8.2. Sur demande, le Client peut examiner les instructions de travail en lien avec sa commande. Cependant, il est interdit de faire une copie.
- 8.3. Le Client peut demander des informations à l'Entrepreneur concernant les paramètres statistiques pour les processus accrédités et d'autres processus, si disponibles.

9. Responsabilité

- 9.1. Toute responsabilité pour les résultats d'analyse préparés par l'Entrepreneur et pour tout dommage de quelque type que ce soit découlant de leur utilisation est expressément exclue dans la mesure autorisée par la loi (limitée aux dommages résultant d'un manquement intentionnel ou par négligence grave à une obligation).
- 9.2. Dans le cas d'une substitution autorisée à des tiers, l'Entrepreneur décline toute responsabilité en lien avec l'exécution de la commande.

10. Archivage

- 10.1. Archivage d'échantillons : les échantillons doivent être éliminés complètement une fois la commande terminée. Si le Client souhaite que les échantillons soient conservés après l'exécution de la commande, il doit le notifier à l'Entrepreneur à l'avance par écrit à la conclusion du contrat.
- 10.2. *Archivage de documents* : tous les documents qui fournissent des informations sur la qualité de nos services (par ex. des instructions de travail, des rapports de tests) seront conservés pour une période de 13 ans et peuvent être consultés par le Client dans la mesure où ils sont liés à sa commande.

11. Publication de rapports

Les clients qui souhaitent publier une partie ou l'intégralité des rapports (par ex. à des fins publicitaires ou dans des exposés) doivent en convenir avec l'Entrepreneur.

12. Horaires d'ouverture, livraison d'échantillons, d'échantillons de matériaux, etc.

Lundi au jeudi, 07:30 – 12:00 et 13:00 – 17:00
Vendredi 07:30 – 12:00 et 13:00 – 16:30

STS 0510 est fermée les jours fériés dans le canton concerné (Argovie, Vaud, Bâle, Tessin). Les échantillons peuvent être livrés en dehors des horaires d'ouverture uniquement s'il a été convenu d'un rendez-vous au préalable.



13. Modifications

La version applicable en vigueur des présentes conditions générales peut être obtenue auprès du site concerné ou téléchargée sur le site Internet Holcim (Suisse) SA (www.holcim.ch). Le droit de modifier les services et les tarifs demeure réservé.

14. For juridique et droit applicable

En cas de litige survenant dans le cadre d'un contrat, les tribunaux au siège social d'Holcim (Suisse) SA, Zurich sont seuls compétents. Le droit suisse s'applique.

Würenlingen, Suisse, janvier 2022
Management du site STS 0510